

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.451
24 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 24 mars 1988, à 10 heures

Président : M. Paul Joachim von STULPNAGEL
(République fédérale d'Allemagne)

GE.88-60858/1360N

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 451ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Cependant, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Comme cela a été annoncé à notre dernière séance plénière, le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, M. Ola Dahlman de la Suède, présentera le rapport intérimaire du Groupe spécial, publié sous la cote CD/818, dès que la liste d'orateurs sera épuisée. Les membres qui souhaiteraient faire des observations sur ce rapport auront l'occasion de s'exprimer immédiatement après qu'il aura été présenté.

Comme je vous l'ai aussi dit à notre dernière séance plénière, le Groupe des 21 m'a prié de saisir la Conférence, pour décision, d'un projet de mandat pour un comité spécial sur le point 2 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Ce projet a été distribué aujourd'hui sous la cote CD/819. Lorsque nous aurons entendu les orateurs annoncés, je suspendrai la séance plénière pour tenir une réunion officieuse de la Conférence où nous établirons s'il y a accord sur le projet de mandat. Tout de suite après, la séance plénière reprendra, pour l'examen du document CD/819.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Maroc, du Nigéria et de l'Inde ainsi que le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Je donne la parole au premier orateur inscrit, le représentant du Maroc, l'Ambassadeur Benhima.

M. EL GHALI BENHIMA (Maroc) : Il m'est particulièrement agréable, Monsieur le Président, de vous exprimer mes chaleureuses félicitations et celles de ma délégation à la suite de votre accession à la présidence de notre Conférence où vous représentez la République fédérale d'Allemagne, avec laquelle le Royaume du Maroc entretient d'étroites relations d'amitié confiante et de coopération fructueuse. Pendant plusieurs années vous avez apporté votre contribution personnelle au raffermissement de ces relations au moment où vous assumiez d'importantes fonctions au sein de votre ambassade à Rabat, où les éminentes qualités que vous manifestez dans cette enceinte ont été fort appréciées.

Je voudrais aussi exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Harald Rose de la République démocratique allemande, qui a présidé les travaux de notre Conférence au cours du mois dernier avec la compétence et l'efficacité auxquelles il nous a habitués.

(M. El Ghali Benhima, Maroc)

Il me plaît enfin de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs Solesby du Royaume-Uni, El Arabi de l'Egypte, Azikiwe du Nigéria, Marchand du Canada, de Azambuja du Brésil et Sujka de la Pologne. En leur souhaitant plein succès dans leurs fonctions, je tiens à les assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Jamais depuis sa création, la Conférence n'a tenu une de ses sessions dans une conjoncture internationale aussi prometteuse. Le récent sommet des deux Grands à Washington, l'accord sur l'élimination des missiles à courte et moyenne portée, la perspective du traité sur la réduction des arsenaux stratégiques, la poursuite à Genève des négociations sur les armes spatiales et la prochaine rencontre du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev, prévue à Moscou au début de l'été, constituent d'importantes étapes dans le processus du rétablissement progressif de la confiance qui a, par le passé, fait si malheureusement défaut dans les relations entre les deux superpuissances. La détente qui s'amorce et qui, nous l'espérons, se consolidera, nous procure de réels motifs de satisfaction et autorise de grands espoirs.

Il est à peine nécessaire de souligner que le traité sur les forces nucléaires intermédiaires constitue un événement d'une portée historique considérable puisqu'il est le premier instrument international, depuis l'avènement de l'ère nucléaire, visant la destruction d'une panoplie d'armes de destruction massive. La portée historique réside également dans le fait que le traité marque le passage du stade de la limitation des armements à celui de l'arrêt de la course aux armements. Si quantitativement cet accord est limité puisqu'il ne porte que sur 5 % de l'arsenal nucléaire mondial, il inaugure une nouvelle ère pour le monde, celle de l'inversion de la course aux armements nucléaires, et marque le début de la libération de notre planète de la menace nucléaire, consacrant ainsi la primauté de la sagesse des hommes sur la folie meurtrière des armes.

Il aura fallu près de dix ans pour que les deux plus grandes puissances nucléaires tentent de relever le défi de la sécurité par le désarmement, défi auquel la communauté internationale est confrontée et qu'elle a exprimé dans sa mise en garde contenue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et formulée en ces termes : "L'homme se trouve devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

Avec l'accord sur les FNI - et en dépit de son caractère bilatéral - c'est la voie salutaire de la survie qui a été retenue. Et dans l'attente du désarmement conventionnel, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont ainsi rempli leurs obligations qui découlent de leur responsabilité particulière dans la sauvegarde et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est avec une réelle satisfaction que nous enregistrons que le processus dans lequel Moscou et Washington se sont engagés depuis l'historique déclaration de Genève de 1985 a donné un coup d'arrêt à la course aux armements nucléaires et démolit le mur psychologique de la méfiance qui a trop souvent servi de justification à la constitution d'arsenaux considérables.

(M. El Ghali Benhima, Maroc)

Prenons garde cependant et ne nous laissons pas enivrer par l'euphorie. N'oublions pas que la communauté internationale réclame la poursuite des négociations et souhaite leur couronnement par la réalisation de l'objectif pour lequel elle se mobilise, à savoir un désarmement général, complet et internationalement vérifiable. Pour important qu'il soit, le traité de Washington ne saurait constituer un événement isolé; il ne constitue qu'une étape dans un long processus.

Le futur accord portant sur la réduction des arsenaux stratégiques est également porteur d'espoirs accrus. Depuis le début de notre session, des voix autorisées ont émis le souhait que la dynamique mise en marche puisse se poursuivre et entraîner dans son sillage d'autres puissances.

Dans cet ordre d'idées, ma délégation se réjouit de l'engagement réitéré de la Chine dont le représentant a déclaré le 23 février : "En tant que puissance nucléaire, la Chine ne se soustraira pas à ses responsabilités pour la réalisation de l'interdiction complète et la destruction des armes nucléaires".

Dans une conjoncture qui n'a jamais été aussi prometteuse pour le désarmement que celle-ci, une question pertinente et légitime s'impose : que peut ou que doit faire notre Conférence en guise de contribution au renforcement de la nouvelle tendance qui semble prévaloir ?

Ma délégation partage l'avis selon lequel l'humanité se trouve à un tournant décisif de son histoire, car depuis la dernière guerre mondiale les conditions n'ont jamais été aussi propices à l'ancrage des fondements d'un monde débarrassé de la menace nucléaire. Aussi la Conférence se doit de ne pas manquer ce rendez-vous crucial avec l'Histoire en s'acquittant du mandat que la communauté internationale lui a confié à l'unanimité en 1978. Il serait superflu de rappeler la nature de ce mandat, mais l'on ne saurait taire l'insuccès de la Conférence dans sa mission de négociation. Non qu'elle n'ait rien entrepris ou qu'elle n'ait rien tenté, mais parce que jusqu'en 1985 la détérioration des relations internationales avait eu un effet négatif sur ses travaux. Dès lors que la dynamique générée par la reprise du dialogue Est-Ouest est en marche, la Conférence doit manifester sa capacité de tirer profit de ce nouveau climat international et de s'enrichir de tous ses apports positifs.

Il est temps pour notre Conférence de sortir de sa réserve en trouvant en elle-même l'impulsion nécessaire pour donner un nouvel élan à ses travaux. Les nouvelles données sur la scène internationale doivent être pleinement exploitées par tous les membres de cet organe afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission aux côtés des autres organes de négociation.

De tout temps, nous étions unanimes à affirmer que toutes les instances s'occupant des négociations sur le désarmement, tant bilatérales que multilatérales, forment un tout, voire un ensemble qui s'imbrique et se complète. Cette affirmation doit trouver sa mise en oeuvre dans notre façon de traiter les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

(M. El Ghali Benhima, Maroc)

Le prétexte souvent avancé pour justifier l'immobilisme de la Conférence sur plusieurs sujets a été l'absence de volonté politique des uns et des autres. A notre avis, cette volonté politique qui a permis une grande percée dans les négociations bilatérales ne devrait pas tarder à se manifester dans notre domaine d'action. L'avènement d'un tel apport est nécessaire sinon impératif pour l'avenir de cette Conférence.

Dans ce contexte, nous ne pouvons nous empêcher de penser à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra dans quelques semaines à New York. Cette session sera l'occasion entre autres de dresser le bilan de la Conférence du désarmement. Ma délégation estime à cet égard que la prochaine session extraordinaire ne devra pas faire de ce bilan une priorité. Cette session se devra d'être tournée vers l'avenir et non vers le passé. Sa tâche première devra être d'insuffler un sang nouveau à ce mécanisme de négociation. Elle se devra également de donner l'impulsion politique nécessaire à l'accélération du processus de désarmement, notamment par un renforcement du cadre des négociations multilatérales, afin que ces dernières puissent jouer le rôle de relais aux négociations bilatérales.

S'il est un point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement dont l'importance et la priorité recueillent l'unanimité - non seulement des membres de la Conférence mais également de ceux de la communauté internationale - c'est bien celui relatif à l'interdiction des essais nucléaires. C'est un thème qui fait l'objet depuis bientôt trois décennies d'un nombre considérable de résolutions de l'Assemblée générale et constitue souvent le point central des déclarations en plénière de cette Conférence. Cet intérêt continu et qui n'a jamais été altéré par le temps est l'expression de l'absolue importance qui est accordée à la question d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Cependant, force nous est de constater que le niveau de la priorité et de l'urgence dont bénéficie ce point se trouve contredit par la réalité des faits.

En effet, nous savons que si l'élaboration d'un traité sur cette question se fait toujours attendre, c'est en raison des désaccords qui entourent le mandat dont devra être doté le Comité spécial qui en aura la charge. De même que l'essence politique de ces divergences n'est plus contestée par personne. Toutefois, autant nous comprenons le caractère politique de ces divergences, autant nous restons perplexes face à leur persistance puisqu'elles durent depuis cinq ans.

Cette situation d'inaction dans laquelle s'est installée notre Conférence est gravement préoccupante et ce, à plusieurs égards.

L'absence de négociation sur ce point va à contresens de la volonté universellement proclamée en faveur d'un traité interdisant les essais nucléaires. Elle risque en outre, à la longue, de mener la Conférence à un stade d'hibernation au moment où le même problème est discuté au niveau bilatéral depuis septembre dernier.

(M. El Ghali Benhima, Maroc)

Cette situation de blocage est également préjudiciable pour notre instance eu égard à l'interaction existant entre les trois points de l'ordre du jour afférents au désarmement nucléaire. Il est évident que le point 2 relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, de même que le point 3 ayant trait à la prévention de la guerre nucléaire, subissent les effets négatifs découlant de l'état d'immobilisme qui caractérise le premier point.

Nous aurions souhaité que cette situation change à la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Un déblocage de la situation aurait constitué une réponse positive de notre Conférence aux multiples et incessants appels de l'Assemblée générale en vue de négocier un accord sur cette question. Cependant, le laps de temps qui nous sépare de cette échéance ne laisse pas beaucoup de place à l'optimisme.

Pourtant, notre confiance demeure intacte en un éventuel sursaut de la Conférence. Aussi souhaitons-nous que le temps dont nous disposons puisse être utilisé à bon escient afin que les efforts entrepris par l'ensemble des délégations aboutisse à dégager une approche commune.

A cet égard, ma délégation voudrait souligner que nos désaccords sur les termes du mandat ne sont pas insurmontables. La convergence des positions entre les deux grands sur les FNI constitue la preuve que rien n'est impossible en matière de négociation, pour autant que la volonté politique existe. C'est pourquoi les querelles de mandat ne doivent pas, estimons-nous, nous empêcher de parvenir à notre but commun : la négociation d'un traité interdisant les essais nucléaires. La résolution 42/26 A aussi bien que la résolution 42/27 contiennent les éléments d'une plate-forme de mandat. Une sage combinaison de tous les éléments qu'elles proposent permettrait sans aucun doute de parvenir à un accord sur le mandat en question.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace vient tout récemment d'être établi. Bien que tardive, sa mise sur pied constitue pour nous tous un réel motif de satisfaction eu égard à l'intérêt tout particulier que nous portons à cette question. Après trois ans "d'études", "d'identification" et "d'examen général" quant au fond des questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous étions en droit de penser que cette année fût celle de la négociation.

Une telle évolution qui se serait inscrite dans la logique des choses puisque conforme à la résolution 42/33 n'a pas été possible. Il est dès lors aisé de comprendre notre déception à la suite du découplage de l'adoption du mandat et de la déclaration du Président. Face à une telle situation, le réalisme s'impose et il convient de tirer profit de tous les éléments susceptibles de contribuer à faire progresser les travaux du Comité spécial : à savoir, le résultat de trois années de travail, la poursuite des négociations bilatérales de Genève qui concernent - entre autres - les armes spatiales, et la présence à la tête du Comité de l'ambassadeur Taylhardat du Venezuela, qui a apporté l'année dernière une brillante contribution au Comité spécial.

(M. El Ghali Benhima, Maroc)

Les travaux du Comité spécial chargé de la négociation d'un traité interdisant les armes chimiques sont entrés dans une phase hautement cruciale. D'une part, les négociations ont atteint en 1987, et grâce notamment aux consultations de l'intersession, un stade très avancé. D'autre part, l'insistance de la communauté internationale s'accroît de plus en plus pour que cette convention soit finalisée aussi rapidement que possible.

Dans cette conjoncture marquée également par les discussions bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes chimiques, notre Conférence se doit de répondre à l'appel que lui a lancé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 42/37 A. Le troisième paragraphe de cette résolution prie instamment la Conférence d'activer à titre hautement prioritaire, à sa session de 1988, les négociations relatives à une telle convention et de redoubler d'efforts, notamment en consacrant au cours de l'année plus de temps à ces négociations pour parvenir aussi rapidement que possible à l'élaboration d'une convention.

Le rétablissement du Comité spécial tout au début de la session est un fait encourageant en soi. De même qu'est prometteur le fait de voir à sa tête l'Ambassadeur Sujka de la Pologne, qui a déjà fait preuve, à la tête de ce même Comité en 1982, de sa grande expérience.

Il nous plaît, à cette occasion, de constater avec un réel plaisir que le nouveau Président a su maintenir au Comité spécial aussi bien le rythme de travail que l'élan que son prédécesseur lui avait donnés tout au long de la session de 1987. Les résultats obtenus grâce aux efforts louables de l'Ambassadeur Ekéus nous réconfortent d'autant qu'ils servent actuellement de stimulant aux travaux du Comité spécial sous la houlette de l'ambassadeur Sujka, qui est brillamment secondé par les coordonnateurs des trois groupes de travail.

Il est incontestable que la mission de ces derniers est difficile, mais elle n'est pas impossible. Aussi, nous escomptons que tous les membres de cette Conférence conjugueront leurs efforts et sauront garantir au Comité la réussite de ses travaux durant cette année charnière.

Il ne serait pas inutile de rappeler ici que les regards de la communauté internationale sont fixés sur nos travaux. Celle-ci en attend des résultats concrets qui seront la réponse adéquate à l'inquiétude exprimée pour la première fois par l'Assemblée générale, dans sa résolution précitée, devant le retard qu'accuse l'élaboration de la convention. A cet égard, nous apprécierions que ce traité pût couronner les travaux de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Toutefois, à l'approche de cette échéance, cet objectif apparaît irréalisable en raison des nombreuses questions en suspens et dont les prémices ne viennent pas augurer de leur solution imminente.

(M. El Ghali Benhima, Maroc)

La persistance des désaccords en ce qui concerne notamment les questions de la non-fabrication d'armes chimiques, la destruction des stocks existants, des installations de production d'armes chimiques, le régime de vérification sous tous ses aspects, le cadre institutionnel qui veillera sur le respect des termes de la convention, l'assistance et enfin le développement économique et technologique, ne doit nullement altérer notre volonté ni notre énergie à mener à bonne fin les négociations de cette convention. Ces divergences ne doivent pas non plus ralentir le rythme que nos travaux ont acquis au cours de la session précédente.

C'est pourquoi nous estimons que la conclusion rapide de cette convention est devenue impérative. Elle s'impose d'autant plus que les sirènes des solutions conjoncturelles, partielles et régionales se font de plus en plus pressantes. Ces dernières solutions ne sauront ni se substituer ni remplacer le noble objectif qui a été et qui demeure pour notre Conférence une interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction.

De tout temps, le principe de l'universalité du désarmement a présidé à toutes les négociations qui ont été menées au sein de notre Conférence et notamment celles sur les armes chimiques. Oeuvrons ensemble pour ne pas le remettre en cause alors que l'objectif n'est jamais apparu si proche depuis la déclaration commune soviéto-américaine du 10 décembre 1987 qui réaffirme "la nécessité d'intensifier les négociations débouchant sur la conclusion d'une convention vérifiable et vraiment universelle".

Devant un tel engagement, notre espoir est grand de voir l'ensemble des membres de la Conférence redoubler d'efforts et transcender les difficultés en vue de conclure cette convention au plus tard en 1989. Cet espoir n'a d'égal que notre confiance en la détermination de tous les pays à n'épargner aucune énergie en vue de faire aboutir ces négociations.

A priori notre optimisme peut paraître devancer le réalisme dont nous avons toujours fait preuve dans nos déclarations. Cependant, ce sentiment d'optimisme émane de notre profonde conviction que la complexité des problèmes demeurant en suspens, ainsi que les enjeux commerciaux et militaires qui continuent à obstruer la voie des négociations, pourront être considérés par nous tous moins comme des obstacles insurmontables que comme de réelles raisons pour persévérer dans la recherche des solutions appropriées et pour intensifier les travaux du Comité afin que la convention sur les armes chimiques puisse voir le jour dans un avenir imminemment proche.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des mots aimables qu'il a eus à l'endroit de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Azikiwe.

M. AZIKIWE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire tout le plaisir qu'a ma délégation de vous voir, vous le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays avec lequel le Nigéria entretient des relations très cordiales, présider les travaux de la Conférence du désarmement pour le mois de mars. C'est un hommage mérité que cette instance rend à votre pays pour le rôle qu'il joue en ce qui concerne le désarmement. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Harald Rose, le distingué représentant de la République démocratique allemande, pour la grande compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de cette Conférence durant la phase liminaire de la présente session.

Je voudrais saisir cette occasion de saluer chaleureusement les représentants d'Etats membres qui, comme moi, ont été nommés récemment à la tête des délégations de leur pays auprès de la Conférence du désarmement. C'est la première fois que je participe aux travaux de la Conférence, et je serai sincèrement heureux d'oeuvrer en étroite collaboration avec eux et d'autres collègues à la réalisation des nobles objectifs de cette instance.

Avant de poursuivre, je tiens à présenter à la délégation britannique les sincères condoléances de la délégation nigériane à l'occasion du décès prématuré de l'Ambassadeur Ian Cromartie. Nul d'entre nous n'oubliera sa précieuse contribution aux travaux de cette Conférence en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques en 1986.

Bien qu'il ne soit pas un Etat doté d'armes nucléaires et qu'il n'ait pas l'intention de le devenir, le Nigéria participe depuis bien longtemps aux travaux de la Conférence du désarmement. Il estime en effet que les questions qui y sont examinées revêtent une importance vitale et que le désarmement n'est pas la chasse gardée d'un petit nombre de pays. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont un caractère mondial et intéressent notre avenir à tous. A l'heure actuelle la situation dans le monde comporte autant de dangers qu'elle offre de possibilités. Le principal problème qui nous préoccupera pendant un certain temps sera de déterminer comment concilier sécurité mondiale et intérêts nationaux. Nous devons cependant nous efforcer d'élaborer un système de sécurité où domine la politique, et non pas la technologie - un système grâce auquel les peuples puissent affirmer leur identité dans l'harmonie, non pas dans l'affrontement. Sans aucun doute, la sécurité doit être celle de tous, générale et planétaire.

Près de dix années se sont écoulées depuis que la Conférence du désarmement a été nommée par la communauté internationale forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Malheureusement, à ce jour, la Conférence n'a enregistré aucun progrès tangible sur l'une quelconque des trois premières questions de son ordre du jour relatives au désarmement nucléaire, auxquelles elle a accordé le rang de priorité le plus élevé, et cela malgré la menace croissante pour la survie même de l'humanité que présentent le perfectionnement à outrance et l'accumulation continue d'armes nucléaires par les Etats dotés de telles armes.

(M. Azikiwe, Nigéria)

Il serait toutefois erroné d'imputer cette absence de progrès à l'incompétence. Là n'est certainement pas la raison d'un échec qui est largement attribuable à l'état des relations entre les superpuissances et leurs alliés, relations qui sont passées alternativement par la "guerre froide" et la "paix froide". De ce fait, la Conférence s'est trouvée continuellement privée de la volonté politique qui lui est si nécessaire pour servir d'assise à ses travaux.

Pour toutes ces considérations, la délégation nigériane a accueilli avec satisfaction la conclusion, en décembre 1987, du Traité FNI entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Bien que de portée fort limitée, ce traité est cependant le premier instrument qui ait jamais visé à l'élimination effective d'une catégorie entière d'armes nucléaires. Il constitue donc un jalon dans les efforts déployés à l'échelon international pour parvenir au désarmement. En signant ce traité, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont montré tous les deux qu'ils reconnaissent les avantages d'une sécurité fondée sur le désarmement et la coopération, plutôt que sur une course aux armements discréditée et sur l'affrontement. La délégation nigériane salue aussi les efforts redoublés que font les chefs des deux grands pays en vue de parvenir à une réduction de 50 % de leurs armes nucléaires stratégiques. Elle a l'espoir que, grâce au climat international favorable créé par ces faits nouveaux, la Conférence pourra envisager ses travaux futurs avec un optimisme réel.

La délégation nigériane tient à dire, cependant, que les efforts déployés à l'échelon bilatéral par les deux superpuissances seraient pratiquement vains si l'élimination ou la réduction de certaines catégories d'armes nucléaires était compensée par un accroissement d'armes d'autres catégories. Elle croit également que si de nouveaux obstacles sont dressés pour entraver le progrès des négociations multilatérales, la valeur des acquis bilatéraux sera considérablement affaiblie. Si nous voulons que les négociations bilatérales bénéficient d'un apport qui devrait être universel à la solution de problèmes intéressant le monde entier - d'un apport qui devrait garantir l'universalité des accords de désarmement et, partant, accroître suffisamment la confiance des Etats pour emporter leur adhésion - alors il nous faut admettre que les efforts déployés au niveau bilatéral et à l'échelon multilatéral doivent se compléter et s'étayer mutuellement pour être significatifs et efficaces.

La délégation nigériane discerne toutefois chez certaines délégations des indices toujours plus nombreux d'une préférence pour une approche bilatérale, voire unilatérale, des questions qui présentent pourtant un intérêt universel. Les problèmes multiformes auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face sont si complexes qu'aucun pays ni même un petit groupe de pays ne saurait prétendre qu'il peut imposer des solutions. Quels qu'en soient les défauts, les instances multilatérales se sont avérées indispensables à un débat sur les questions mondiales fondé sur la démocratisation des relations internationales. La dégradation du système multilatéral ne peut qu'exacerber la situation internationale en créant un vide.

(M. Azikiwe, Nigéria)

La question d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires n'a jamais été examinée ici avec le sentiment d'urgence que devraient pourtant nous inspirer les dangers immenses et évidents que présente pour la survie de l'humanité la recherche incessante d'armes nucléaires toujours plus dévastatrices. L'enjeu, ce n'est ni le pouvoir ni le prestige des Etats dotés d'armes nucléaires. Ce qui est en cause, c'est la survie de l'humanité et de notre civilisation.

Les armes nucléaires dont disposent actuellement les puissances nucléaires, en particulier les deux superpuissances, suffisent déjà pour détruire plusieurs fois toute vie sur la Terre. Il faut donc que cesse la recherche d'armes nucléaires encore plus dévastatrices si l'on veut préserver la dignité humaine et atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet, qui demeure l'une des aspirations les plus profondes de l'humanité.

Le Nigéria a déjà fait amplement connaître à la Conférence sa position sur la question de la cessation des essais d'armes nucléaires. A notre sens, l'interdiction complète des essais nucléaires constitue la première mesure, et la plus urgente, à prendre en vue de la cessation de la course aux armements nucléaires. Comme le souligne le paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, "elle représenterait une contribution significative à l'objectif susmentionné, à savoir mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et empêcher la prolifération des armes nucléaires". Le Nigéria est partie au Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais et a été le premier des 40 membres de cette Conférence à renoncer à l'option nucléaire en vertu du Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les deux instruments imposent aux Etats dépositaires, y compris les deux superpuissances, des obligations concrètes et notamment celle "... de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin".

Depuis l'entrée en vigueur des deux traités, les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les superpuissances, ont poursuivi sans relâche leurs essais nucléaires; la modernisation et le perfectionnement de ces armes qu'il en est résulté sont de sinistre augure et vont à l'encontre des aspirations profondes de l'humanité.

Malgré toute sa satisfaction devant la décision prise l'année dernière par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'engager des négociations bilatérales sur les essais nucléaires, la délégation nigériane juge inacceptable l'approche graduelle qu'ont adoptée les deux pays. En effet, en permettant qu'il soit procédé à des explosions d'un rendement convenu à des intervalles convenus et fixés d'avance, celle-ci ne fait qu'autoriser les essais nucléaires et n'empêche pas le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires. Surtout, elle repousse indéfiniment la réalisation de l'objectif que constitue une interdiction complète des essais nucléaires.

(M. Azikiwe, Nigéria)

La délégation nigériane estime que la question d'une interdiction complète des essais nucléaires relève davantage de la compétence de cette Conférence. Nous invitons donc instamment celle-ci à créer d'urgence un comité spécial au titre de ce point, doté du mandat nécessaire pour engager des travaux concrets. Tout ce que nous ferons en abandonnant cette question aux instances bilatérales, c'est refuser à la communauté internationale la possibilité d'un règlement mondial. Il faut sans plus tarder aller de l'avant.

La délégation nigériane est très impressionnée par les progrès enregistrés à ce jour dans les négociations relatives au projet de convention sur les armes chimiques. A cet égard, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Rolf Ekéus, de la Suède, qui a si habilement présidé le Comité spécial des armes chimiques en 1987, année durant laquelle celui-ci a travaillé rapidement et fait des progrès notables sur la voie de l'achèvement du projet de convention.

Nous sommes sur le point d'aborder l'étape finale des négociations sur ce projet et, de l'avis de ma délégation, il faudrait s'attaquer maintenant avec tout le sérieux possible aux questions en suspens qui ont une importance capitale pour la convention et qui pourraient dans une large mesure influencer sur la décision de plusieurs pays d'adhérer ou non à cet instrument. A ce propos, je voudrais appeler votre attention sur la nécessité d'incorporer à la convention des mesures qui protégeraient efficacement les Etats parties contre des tentatives d'intimidation ou des attaques au moyen d'armes chimiques émanant d'Etats qui n'y sont pas parties. Comme nous le savons tous, les armes chimiques suivent immédiatement les armes nucléaires dans l'ordre des moyens de destruction massive les plus dangereux. Toute décision de renoncer aux armes chimiques pourrait réellement mettre les Etats parties dans une situation de faiblesse militaire permanente si des Etats non parties avaient le sentiment de pouvoir aisément les intimider ou les attaquer, sans crainte de représailles.

C'est pourquoi la délégation nigériane estime qu'il est absolument nécessaire d'incorporer aux dispositions de l'article X du projet de convention un engagement que prendraient les Etats parties de porter secours à toute partie qui en ferait la demande dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, lorsqu'un Etat non partie la menace ou l'attaque au moyen d'armes chimiques. Un tel engagement serait conforme à la disposition de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales ...".

De l'avis du Nigéria, une telle mesure inclinerait un plus grand nombre d'Etats à adhérer à la convention, car elle dissuaderait les Etats non parties d'attaquer les parties, éliminant ainsi tout avantage militaire qu'il y aurait à ne pas s'associer à la convention.

(M. Azikiwe, Nigéria)

Le Nigéria attache une importance capitale à la question des garanties négatives de sécurité. La Conférence peut se louer d'avoir rétabli rapidement le comité spécial au titre de ce point, doté d'un plein mandat de négociation. Le Nigéria est toujours convaincu que le désarmement nucléaire reste le moyen le plus efficace de garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires; mais aussi longtemps qu'on n'est pas parvenu à cet objectif, il est indispensable que la communauté internationale élabore des mesures efficaces pour offrir de telles garanties à ces Etats.

Nous avons l'espoir que le comité spécial trouvera cette année une formule adéquate, qui facilitera les travaux de fond sur la question. Nous rappelons à cette fin que le Nigéria a soumis l'an passé une proposition, publiée sous la cote CD/768, tendant à classer les Etats non dotés d'armes nucléaires en plusieurs catégories, selon leur situation particulière sur le plan de la sécurité, et ce pour accroître l'efficacité des négociations. Au début du mois de mars, la délégation nigériane a soumis au comité spécial, pour examen, une autre proposition qui visait à faire sortir les négociations de l'impasse. Les Etats dotés d'armes nucléaires sont instamment invités à renoncer à leurs diverses déclarations unilatérales durant les négociations, afin que l'on puisse adopter la convention sur la base d'une approche ou d'une formule commune. S'ils le jugeaient nécessaire, les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient aisément, au moment de la ratification, exprimer des réserves reflétant leurs déclarations unilatérales. La délégation nigériane voudrait en outre inviter les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les Etats dépositaires du Traité sur la non-prolifération, à faire preuve d'une plus grande détermination à propos de cette question.

La tournure que prennent les interactions de membres de la communauté internationale dans l'espace pourrait bien y donner lieu à une course aux armements. Les technologies spatiales ne cessent de progresser et l'espace risque de devenir bientôt le théâtre d'une course aux armements. Ce milieu ne devrait pas cesser d'être le patrimoine commun de l'humanité tout entière et il faut le réserver à des utilisations pacifiques.

La délégation nigériane se félicite du rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Bien qu'il n'ait pas encore reçu mandat de négocier, le Comité spécial peut néanmoins effectuer toujours des travaux pratiques qui contribueraient à renforcer le régime juridique actuel relatif à l'espace, afin qu'il soit effectivement possible de prévenir une course aux armements dans ce milieu.

La délégation nigériane accueille favorablement, par ailleurs, le rétablissement rapide du Comité spécial des armes radiologiques et note avec satisfaction que cet organe a déjà bien engagé ses travaux de fond. Pour ce qui est de la question des armes radiologiques au sens traditionnel, le fait qu'il n'existe pas encore de telles armes à proprement parler devrait à notre avis encourager le Comité spécial à négocier une convention type interdisant ces moyens de guerre s'il devait en apparaître. S'agissant de l'interdiction d'attaquer des installations nucléaires, il faudrait, selon nous, que les pays placent toutes leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA pour pouvoir bénéficier des immunités offertes par l'Agence.

(M. Azikiwe, Nigéria)

Nous notons avec une vive satisfaction que le Comité spécial sur le Programme global de désarmement a été rétabli et qu'il est présidé par l'un de nos collègues les plus compétents dans ce domaine, le distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles. Nous espérons que le Comité spécial sera en mesure d'achever l'élaboration du Programme dans les délais impartis, c'est-à-dire à temps pour que le texte puisse être soumis à la troisième session extraordinaire.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se tiendra à New York peu après la fin de notre session de printemps et le rapport de la Conférence du désarmement sera l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour. L'Assemblée générale examinera de très près ce que nous avons accompli depuis la deuxième session extraordinaire. Or nous savons tous que l'absence de volonté politique constitue le principal obstacle aux progrès que nous pourrions enregistrer ici; par conséquent, nous devrions tous nous efforcer de faire en sorte que des mesures pratiques soient prises pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement.

La délégation nigériane tient beaucoup à ce que la troisième session extraordinaire soit couronnée de succès, qu'on y débouche sur des conclusions réalistes et orientées vers l'avenir. Le Nigéria a participé à la plus récente des réunions du Comité préparatoire et se plaît à noter avec quelle compétence le distingué Ambassadeur du Pakistan, M. Mansur Ahmad, a dirigé les travaux de cette réunion assez fertile en événements. La troisième session extraordinaire sera sans doute l'occasion rêvée de rétablir la stature multilatérale de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement. Nous devrions toutefois éviter d'apporter au débat des éléments nouveaux et d'y introduire des questions secondaires qui retarderaient les travaux et auraient pour tout résultat d'accentuer les divergences idéologiques ou de mettre dans l'embarras tel ou tel groupe de délégations. Il serait aussi utile que nous fassions preuve de souplesse et que nous accordions aux vues de toutes les délégations l'attention qu'elles méritent. La délégation nigériane s'efforcera de promouvoir à la session extraordinaire un esprit de coopération véritable et constructive entre tous les participants.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et de ses mots aimables à l'endroit de la présidence. Je donne la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Teja, qui parlera en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

M. TEJA (Inde) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour présenter le projet de mandat du Groupe des 21 en ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Comme il est énoncé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, le Groupe des 21 est fermement convaincu que, loin de contribuer au renforcement de la sécurité de tous les Etats, la course aux armements nucléaires l'affaiblit et accroît le danger

(M. Teja, Inde)

de déclenchement d'une guerre nucléaire. En outre, la course aux armements nucléaires déjoue les efforts déployés pour relâcher les tensions internationales. Le Groupe des 21 est persuadé que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire amélioreraient le climat international et faciliteraient les progrès sur la voie de la paix et de la sécurité internationales.

Des négociations sur le désarmement nucléaire présentent un intérêt vital pour toutes les nations car l'existence d'armes nucléaires dans les arsenaux d'une poignée d'Etats et le développement qualitatif et quantitatif de ces armes mettent en péril, de façon directe et fondamentale, les intérêts vitaux de sécurité des Etats dotés d'armes nucléaires comme de ceux qui n'en possèdent pas. Nous pensons que des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire auraient dû s'ouvrir depuis longtemps déjà. Les progrès enregistrés dans les négociations bilatérales constituent une évolution dont nous nous réjouissons; mais en raison de leur portée limitée et du nombre de ceux qui y prennent part, ces négociations ne sauraient remplacer la recherche véritablement multilatérale de mesures concrètes et universellement applicables de désarmement nucléaire. En tant qu'organe multilatéral unique de négociation dans le domaine du désarmement, la Conférence devrait jouer son rôle en ce qui concerne la question urgente du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 se félicite aussi de la Déclaration commune publiée à Stockholm, le 21 janvier 1988, par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, présentée ici sous la cote CD/807. Il pense que, conformément à son opinion mûrement réfléchie et déjà consignée dans les documents CD/64, CD/116, CD/180 et CD/526, l'objet immédiat de l'examen du point 2 par la Conférence devrait être la création d'un comité spécial qui serait chargé de développer le paragraphe 50 du Document final et d'identifier les questions de fond devant faire l'objet de négociations multilatérales. C'est la raison pour laquelle le Groupe des 21 soumet à la Conférence du désarmement le texte du mandat contenu dans le document CD/819.

Le PRESIDENT : Je remercie l'Ambassadeur Teja de sa déclaration et de ses mots aimables à l'adresse de la présidence. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques, M. Ola Dahlman, qui présentera le rapport du Groupe publié sous la cote CD/818.

M. DAHLMAN (Suède) (prenant la parole en qualité de Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux de pouvoir vous présenter les résultats de la session récente du Groupe spécial, ainsi que son rapport intérimaire publié dans le document CD/818 dont vous êtes saisis.

Cette réunion, qui a eu lieu du 7 au 18 mars 1988, a rassemblé des experts de 24 pays et un représentant de l'Organisation météorologique mondiale. Le Groupe s'est félicité des excellents services fournis par le secrétariat.

(M. Dahlman, Suède)

Le Groupe envisage maintenant deux tâches importantes qui sont liées entre elles : l'une consiste à mettre au point le schéma théorique d'un système international moderne d'échange de données, et l'autre à préparer la réalisation d'une expérience à grande échelle. Comme le sait déjà la Conférence du désarmement, le Groupe est convenu en principe de la conception d'un système international moderne pour l'échange rapide de toutes les informations sismiques disponibles. Les données doivent être obtenues à partir d'un réseau mondial de stations sismologiques extrêmement sensibles. Cette information devrait être utilisée pleinement pour les analyses qui doivent être effectuées dans les centres internationaux de données spécialement créés.

La session du Groupe a été consacrée à une évaluation technique des divers éléments du système. Les débats se sont fondés sur des documents techniques fournis par les cinq groupes d'étude établis auparavant. Ces documents, ainsi que nos délibérations durant cette réunion, constitueront la base d'un projet de rapport d'ensemble sur la conception du système. Ce projet de rapport sera rédigé par le secrétaire scientifique du Groupe, M. Frode Ringdahl de la Norvège, et sera examiné lors de la prochaine session d'été du Groupe.

Les documents examinés à notre récente réunion étaient assez techniques et il était difficile d'en parler de manière très détaillée dans un rapport intérimaire. Le Groupe spécial a donc décidé de présenter à ce stade un rapport d'activité assez court et d'utiliser tout le temps disponible pour des discussions techniques. Ce rapport plutôt mince n'indique donc pas une absence de progrès : tout au contraire, on a beaucoup avancé dans la mise au point de tous les détails techniques nécessaires pour la conception d'un système international moderne d'échange de données.

Je ferai quelques brefs commentaires sur certaines des questions examinées. Les stations sismologiques constituent des éléments essentiels d'un système mondial. Afin d'avoir des stations types, y compris des dispositifs complexes spéciaux pour améliorer la détection des signaux et la localisation des événements, le Groupe avait déjà étudié le concept de "station envisagée par la Conférence du désarmement". Lors de sa dernière réunion, il a décidé d'élaborer les spécifications techniques d'une station de ce genre et a examiné des spécifications provisoires.

La mise au point d'un prototype de "station envisagée par la Conférence du désarmement" et la réalisation de stations types de ce genre, modernes et extrêmement sensibles, à l'échelle mondiale sont à mon avis capitales pour obtenir un réseau mondial de grande qualité.

Quant aux centres nationaux de données, qui sont les points d'accès nationaux au système international, leurs exigences fonctionnelles ont été soigneusement examinées. On a présenté et étudié des ensembles modifiés de paramètres sismiques à extraire et à échanger, ainsi que des règles spécifiques pour l'échange régulier de tracés.

(M. Dahlman, Suède)

Des systèmes efficaces de transmission de données constituent aussi des éléments essentiels du système international. Les liaisons de communication spécialisées à grande vitesse entre les centres internationaux de données, sur lesquelles on s'est déjà mis d'accord, doivent être complétées par des liaisons de communication de haute qualité entre les centres nationaux et les centres internationaux de données. On a présenté et examiné diverses options techniques pour la transmission informatisée des données entre les centres, qui sont disponibles dans diverses parties du monde.

On avait déjà envisagé la possibilité d'utiliser le SMT/OMM, et un représentant de l'OMM a passé en revue les délibérations et les décisions récentes de l'Organisation dans ce domaine.

Les centres internationaux de données sont les poteaux d'angle du système international envisagé : c'est là que toutes les données seront rassemblées et analysées et c'est de là que sera transmise à tous les participants l'information traitée. L'élaboration des méthodes et procédures nécessaires pour analyser régulièrement les tracés provenant d'un réseau mondial de stations signifie de nouvelles percées sur le plan scientifique et technique. Les institutions qui mettent au point les centres internationaux de données expérimentaux consacrent actuellement beaucoup de travaux à ces questions, et les résultats obtenus jusqu'ici ont été présentés et discutés.

Un plan provisoire de l'expérience à grande échelle a été présenté par le coordonnateur, M. Peter Basham du Canada. Le Groupe a examiné de très près ce plan, qui correspond à la démarche progressive déjà convenue.

Il est reconnu d'une façon générale que la conception et l'essai du système et de ses éléments doivent constituer un processus dynamique intégré. Un schéma théorique est essentiel pour pouvoir préparer les expériences destinées à mettre à l'épreuve les éléments incertains ou cruciaux, et les résultats des essais influenceront sur la conception finale.

Le calendrier provisoire examiné prévoit la mise en route dès l'automne 1988 des expériences préliminaires pour essayer les éléments critiques tels que les procédures dans les centres internationaux de données expérimentaux et les liaisons de communication.

Un essai à grande échelle et au niveau mondial, analogue à celui qui a été effectué en 1984 mais incluant aussi des données de niveau II et, par conséquent, un nombre de données infiniment plus grand, doit être soigneusement préparé et ne pourra vraisemblablement pas être réalisé avant 1990. Le coordonnateur élaborera un plan révisé d'après les discussions du Groupe et le présentera à notre prochaine réunion.

Le Groupe spécial suggère que, sous réserve de l'approbation de la Conférence du désarmement, sa prochaine session ait lieu à Genève, du 25 juillet au 5 août 1988.

Ainsi s'achève ma présentation du rapport intérimaire du Groupe, publié sous la cote CD/818.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Groupe spécial de sa présentation du rapport de celui-ci sur les travaux de sa vingt-cinquième session. Comme je l'ai dit à la dernière séance plénière, je saisirai la Conférence à la séance plénière du jeudi 31 mars, pour adoption, de la recommandation figurant au paragraphe 14 du rapport. A propos de ce document, je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. Lüdeking.

M. LUDEKING (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, je voudrais faire aujourd'hui de brèves observations sur les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Le Groupe vient de tenir sa vingt-cinquième session, du 7 au 18 mars, et il a achevé ses travaux par le rapport intérimaire contenu dans le document CD/818 qui vient d'être présenté par le Président du Groupe, M. Olaf Dahlman de la Suède.

Pour commencer, je désire exprimer la satisfaction de ma délégation, motivée par la compétence de M. Dahlman et par les nombreuses contributions, intéressantes et fructueuses, apportées par les experts scientifiques qui ont pris part à la session.

Etant donné que ma délégation n'a pas encore eu le temps d'étudier de manière approfondie le rapport intérimaire publié sous la cote CD/818, je voudrais simplement souligner quelques points que nous considérons comme particulièrement importants.

Ma délégation apprécie les mesures prises par le Groupe spécial en vue d'élaborer la base pratique et technique d'un système mondial de surveillance sismique et de procéder à une expérience d'échange de données à grande échelle. Elle continue d'attacher une grande importance aux contributions que représente un nombre croissant d'enquêtes nationales faites en coopération au sujet de l'échange de tracés ou données de niveau II. Nos experts sismologues, MM. Harjes et Henger, ont beaucoup travaillé avec leurs collègues de plusieurs pays dans ce domaine. Tous deux ont présenté, en tant que document de séance No 25, une proposition concernant un format standard pour la transmission de tracés sismiques numériques sous forme binaire qui pourrait, si elle était adoptée, être utilisée comme futur mode de présentation standard international pour l'échange de données sismiques sous forme numérique, et qui permettrait non seulement de réduire le coût de la transmission des données, mais aussi d'accélérer considérablement le traitement et l'analyse des données par les centres internationaux de données (CID) qui rassembleront les données nationales dans le cadre de la future expérience à grande échelle.

Les centres nationaux de données (CND) bénéficieraient aussi de la nouvelle présentation proposée pour la transmission des données : cette présentation pourrait non seulement être utilisée pour l'échange mondial de données sismiques, mais permettrait aussi aux CND de remplir leurs fonctions dans le cadre d'un futur système mondial de surveillance sans avoir à modifier la présentation des tracés qui doivent être transmis régulièrement ou sur demande par les CID. A cet égard, permettez-moi d'appeler votre attention sur

(M. Ludeking, République fédérale d'Allemagne)

la démonstration faite par nos experts, les 5 et 6 mars de l'an dernier, en ce qui concerne le concept de "station ouverte" mis au point par eux et par leurs collaborateurs. Cela signifie que les centres de données sismiques de la République fédérale d'Allemagne sont conçus pour un libre accès et pour le télétraitement des données par l'intermédiaire de liaisons de télécommunication, afin que nous puissions partager librement nos connaissances scientifiques dans ce domaine avec les sismologues intéressés partout dans le monde. Si les centres nationaux de données pouvaient être soit transformés progressivement, soit conçus dès le départ selon ce modèle, le stockage automatique des données sous forme de tracés sismiques, la facilité d'accès grâce aux liaisons internationales de transmission des données et le traitement interactif des données pourraient simplifier considérablement la conception industrielle d'un réseau mondial de surveillance sismique.

Je voudrais me référer à un principe que ma délégation considère comme particulièrement important, à savoir que, dans la préparation de l'expérience à grande échelle, le Groupe spécial devrait utiliser toutes les options techniques disponibles afin de ne pas exclure d'avance leur intégration ultérieure dans les travaux effectués en ce qui concerne la définition d'un futur système mondial de surveillance.

A notre avis, les deux tâches du Groupe, consistant à définir les paramètres du futur système de surveillance et à procéder, dès que possible, à une expérience à grande échelle d'échange de données comprenant l'échange de données de niveau II, ne s'excluent pas l'une l'autre. Au contraire, nous considérons que ces tâches sont complémentaires. Une définition trop étroite de l'expérience à grande échelle envisagée donnerait simplement lieu à une répétition de l'essai de 1984 et exclurait ainsi de précieuses expériences nouvelles qui pourraient contribuer à élaborer une conception plus réaliste et moderne du futur réseau mondial de surveillance sismique. Après tout, quel est l'objectif des travaux entrepris par le Groupe d'experts scientifiques ? Je pense que tous les membres de la Conférence sont d'accord sur le fait que le Groupe devrait se préparer de la meilleure façon possible pour le jour où une interdiction générale des essais nucléaires entrera en vigueur et devra être vérifiée de la façon la plus complète pour pouvoir être appliquée avec conviction.

Le fait de se réserver la possibilité d'utiliser certaines options technologiques prometteuses ne signifie pas nécessairement qu'il faille refuser aux pays qui désirent participer à l'échange de données mais qui ne disposent pas encore de certaines techniques la possibilité de participer à l'expérience à grande échelle. A cet égard, on peut envisager une solution combinant des méthodes novatrices avec d'autres, plus traditionnelles.

Lorsque, le 22 juillet 1986, l'Ambassadeur de l'URSS a annoncé que son gouvernement était disposé à accéder aux demandes concernant une nouvelle expérience à grande échelle comprenant l'échange de tracés ou données de niveau II, il était tout à fait persuadé que cette expérience pourrait avoir lieu en 1988. Si l'on en juge par les résultats obtenus lors de la vingt-cinquième session du Groupe d'experts scientifiques, cela ne sera guère possible. Ma délégation note avec regret et déception qu'il ne semble pas que cet objectif communément approuvé puisse se traduire bientôt par des faits concrets. Nous espérons que l'ensemble du Groupe pourra progresser plus

(M. Ludeking, République fédérale d'Allemagne)

rapidement sur la voie de l'expérience à grande échelle envisagée pendant la session d'été qu'il se propose de tenir entre le 25 juillet et le 5 août 1988. Nous demandons à la Conférence qu'elle décide de permettre au Groupe d'experts scientifiques de poursuivre ses travaux précieux et indispensables selon les grandes lignes indiquées dans le document CD/818.

Le PRESIDENT : Ainsi s'achève notre liste d'orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole à ce stade, en vertu de l'article 30, ou faire des observations sur le rapport qui vient de nous être présenté par le Président du Groupe spécial ? Ce ne semble pas être le cas.

Je vais maintenant suspendre la séance et convoquer une réunion officieuse pour examiner le projet de mandat d'un comité spécial sur le point 2 de l'ordre du jour, projet publié sous la cote CD/819.

La séance est suspendue à 11 h 25; elle est reprise à 11 h 30.

Le PRESIDENT : La 45^e séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Sur la demande du représentant de l'Inde, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour l'examen du point 2 de l'ordre du jour, je sou mets maintenant à la Conférence, pour décision, le document CD/819 qui a été présenté par ce Groupe et est intitulé : "Projet de mandat d'un comité spécial sur le point 2 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Ce projet de mandat soulève-t-il des objections ? Je donne la parole au représentant de la Belgique.

M. NIEUNEWHUYS (Belgique) : Vu l'importance de la question faisant l'objet du point 2 de l'ordre du jour, les délégations du groupe des pays occidentaux ont, une fois de plus, soigneusement étudié le mandat proposé par le Groupe des 21 au titre de ce point. Ces délégations ont pris note du fait que notre programme de travail prévoit régulièrement la discussion de ce point de l'ordre du jour durant les séances plénières de la Conférence. De surcroît, ces deux dernières années, la Conférence a tenu des séances plénières informelles consacrées au point 2, auxquelles les délégations occidentales ont pleinement pris part.

Le groupe occidental a aussi pris en compte les développements dans toutes les enceintes traitant du contrôle des armements, tout spécialement les négociations bilatérales en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires et spatiales, qui ont abouti à un résultat positif en matière d'armes de portée intermédiaire et continuent pour ce qui est des armes stratégiques.

En conséquence, encore que les délégations occidentales soient disposées à participer à des réunions plénières informelles sur le sujet traité sous le point 2, elles n'ont pas été convaincues de ce que la création d'un organe subsidiaire soit de nature à contribuer à la cause du désarmement nucléaire et ne sont donc pas en mesure de se joindre à un consensus sur le mandat proposé.

Le PRESIDENT : Vu la déclaration qui vient d'être faite, il me faut dire qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de consensus sur le projet de mandat publié sous la cote CD/819. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole maintenant ? Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. FAN (Chine) (traduit du chinois) : Dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, le point 2 - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - a toujours été une question prioritaire, car elle touche directement à l'élimination de la menace de guerre nucléaire et à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. La délégation chinoise, qui a toujours attaché de l'importance à ce point de l'ordre du jour, a exposé ses vues et propositions à cet égard dans une déclaration ainsi que dans des documents de travail. Elle est prête à coopérer avec tous et à lancer un effort commun pour trouver les moyens pratiques de faire progresser la discussion.

Le Groupe des 21 a toujours attaché une importance particulière à ce point et s'est constamment efforcé de faire avancer le débat sur ce sujet. Cette année, il a de nouveau fait des efforts positifs. La délégation chinoise voudrait lui rendre hommage à cet égard. En ce qui concerne le document CD/819, nous sommes prêts à donner notre accord de principe. Nous sommes favorables à ce que, dans le cadre de la Conférence du désarmement, le Comité spécial pertinent soit établi. Parallèlement, nous sommes également prêts à envisager l'adoption d'autres moyens susceptibles de permettre à la Conférence du désarmement de jouer dûment son rôle en la matière.

La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire touchent à des problèmes complexes et de vaste portée. Nous espérons sincèrement qu'en poursuivant des consultations et des discussions sérieuses sur le sujet, on parviendra à trouver une formule commune acceptable par toutes les parties et qui permette à la Conférence du désarmement de progresser sur cet aspect du désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la République démocratique allemande.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Maintenant que la voie vers le désarmement nucléaire a été ouverte avec la conclusion du Traité FNI entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, la Conférence du désarmement devrait, elle aussi, se montrer à la hauteur de ses responsabilités dans le domaine nucléaire. Si l'on part du principe que les négociations bilatérales et multilatérales devraient à la fois se compléter et se renforcer, l'établissement d'un comité spécial apparaît comme l'approche la plus appropriée pour la réalisation d'un travail concret de la Conférence au titre du point 2 de son ordre du jour. C'est la raison pour laquelle le Groupe de pays socialistes a été d'accord pour appuyer le projet de mandat d'un comité spécial sur le point 2 de l'ordre du jour contenu dans le document CD/819 qu'a proposé le Groupe des 21. Regrettant que l'on ne soit pas parvenu à un consensus et ayant à l'esprit la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui va se tenir prochainement, nous sommes favorables à la poursuite de consultations en vue de mettre au point un cadre organique que tous les groupes et tous les Etats puissent accepter et qui permette un débat de fond sur le point 2 de notre ordre du jour.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Inde.

M. TEJA (Inde) (traduit de l'anglais) : Avant de prendre la parole sur le point 2, j'aimerais ajouter un mot de bienvenue à l'intention de l'Ambassadeur Nasserri de l'Iran qui s'est récemment joint à nous et lui dire que nous nous réjouissons de travailler en collaboration étroite avec lui au sein de cet organe.

L'importance que le Groupe des 21 attache au point 2 de l'ordre du jour est bien connue et ses vues à ce sujet sont déjà reflétées dans les documents CD/64, CD/116, CD/180 et CD/526. Fidèle à une position dont il ne s'est pas départi, le Groupe des 21 a présenté le projet de mandat reproduit dans le document CD/819. Ce mandat reflète deux aspects cruciaux de la question : l'urgence qu'elle revêt aux yeux du Groupe des 21 et la nécessité de s'y attaquer dans le cadre multilatéral de négociation de la Conférence du désarmement. Le Groupe des 21 regrette que, en dépit des travaux préliminaires menés sur ce sujet au cours des deux dernières années, il n'ait pas encore été possible de créer un Comité spécial sur le point 2.

A la lumière des discussions qui ont eu lieu sur le sujet l'an dernier, et qui sont reflétées dans le rapport de la Conférence du désarmement paru sous la cote CD/787, le Groupe des 21 est convaincu que la nécessité d'une action multilatérale urgente sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, conduisant à l'adoption de mesures concrètes, a été amplement démontrée. A son avis, on n'a que trop attendu pour lancer des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le Groupe se félicite des progrès accomplis sur le plan bilatéral, mais voudrait souligner une fois de plus qu'en raison de leur portée limitée, ces négociations bilatérales peuvent difficilement remplacer un véritable effort multilatéral pour formuler des mesures de désarmement nucléaire universellement applicables. Le Groupe des 21 pense que toutes les nations ont intérêt à ce que des négociations aient lieu sur le désarmement nucléaire, car l'existence d'armes nucléaires dans les arsenaux de quelques Etats et le développement qualitatif et quantitatif de ces armes affecte la sécurité de tous les Etats, qu'ils soient dotés ou non de l'arme nucléaire. Il est indubitable que les armes nucléaires représentent la plus grande menace pour la survie de l'humanité. Aussi est-il essentiel, pour écarter le danger d'une guerre nucléaire, d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects. Ainsi qu'il était souligné dans la Déclaration d'Harare adoptée par la Huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés :

"... Comme il suffit d'une seule fois pour anéantir l'humanité tout entière, écarter la menace de catastrophe nucléaire n'est donc pas un objectif parmi d'autres, mais une tâche vitale et la plus urgente qui soit actuellement..."

Il est clair que la sécurité mondiale ne peut s'appuyer sur les doctrines de dissuasion nucléaire. Bien au contraire, l'existence des armes nucléaires nous force à réexaminer les liens fondamentaux entre armements et sécurité. Il faut revenir sur l'idée que la sécurité peut être renforcée par la possession d'armes nucléaires, car l'accumulation d'armes nucléaires aboutit à saper la sécurité que l'on veut protéger. A l'ère nucléaire, la seule doctrine valable est la réalisation d'une sécurité collective par le désarmement

(M. Teja, Inde)

nucléaire. Le Traité FNI, en tant que premier accord de désarmement tendant à éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires, est une nouvelle preuve que la réduction des arsenaux nucléaires conduit à un renforcement de la sécurité globale qui ne peut être que bienvenue.

Le Groupe des 21 est convaincu que les doctrines de dissuasion nucléaire, loin d'être responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont à la base de l'escalade permanente dans la course aux armements et conduisent à une insécurité et une instabilité accrues dans les relations internationales. En outre, ces doctrines, qui en dernière analyse se fondent sur la volonté de faire usage de l'arme nucléaire, ne peuvent servir de base pour prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire, guerre qui affecterait de la même manière les belligérants et les tiers innocents. Pour le Groupe des 21, il est politiquement et moralement inacceptable, et d'ailleurs injustifiable, que la sécurité du monde entier soit tributaire de l'état des relations entre les puissances nucléaires.

Dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, les Etats dotés de l'arme nucléaire portent une responsabilité spéciale. S'ils veulent faire droit au souci de sécurité des nations non dotées d'armes nucléaires et s'abstenir d'actions susceptibles de conduire à une intensification de la course aux armements nucléaires, ils doivent accepter l'obligation de prendre des mesures positives et pratiques pour faire adopter et mettre en oeuvre des dispositions concrètes conduisant au désarmement nucléaire.

La prise de conscience du fait que la guerre nucléaire est une guerre qui ne peut se gagner et qui ne doit pas être engagé est un grand pas en avant, qui doit se traduire par des mesures pratiques. Le paragraphe 50 du Document final formule à l'intention de la Conférence du désarmement des directives pour la mise en oeuvre d'un processus efficace et complémentaire dans le cadre multilatéral. Le Groupe des 21 reste profondément attaché à la mise en application de ce paragraphe et est convaincu que l'établissement d'un comité spécial constitue la meilleure manière de réaliser cet objectif.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ?

Je voudrais maintenant en venir à un autre sujet. Le secrétariat a distribué aujourd'hui, sur ma demande, un document officieux contenant le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine à venir. A ce propos, on voudra bien noter que, le vendredi 1er avril, et le lundi 4 avril le Palais des Nations sera fermé et qu'il n'y aura donc pas de services de conférence. La Conférence ne se réunira donc pas ces deux jours-là. Comme de coutume, le calendrier a été établi en consultation avec les présidents des comités spéciaux. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : L'ordre du jour est maintenant épuisé et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 29 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 50.